

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 22/004/2008 (Document public)

ÉFAI

Mardi 17 juin 2008

## Japon. Amnesty International condamne les dernières exécutions

Amnesty International condamne avec vigueur la pendaison de trois hommes – Miyazaki Tsutomu, quarante-cinq ans, Mutsuda Shinji, quarante-cinq ans, et Yamazaki Yoshio, soixante-treize ans – exécutés au Japon ce 17 juin 2008. Ces pendaisons portent à 13 le nombre de prisonniers exécutés depuis l'entrée en fonction du ministre de la Justice Hatoyama Kunio en août 2007.

Au Japon, depuis décembre 2007, des exécutions ont eu lieu tous les deux mois.

« *Faisant fi de la tendance mondiale en faveur de l'abolition de la peine de mort, le Japon va à contre-courant et augmente le nombre d'exécutions. Il a déjà mis à mort 10 condamnés cette année, c'est-à-dire plus que le nombre total d'exécutions recensées en 2007* », a déclaré Sam Zarifi, directeur du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International.

Lorsque le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a évalué la situation des droits humains au Japon en mai 2008, il a fait part de sa vive préoccupation concernant la peine de mort. Un certain nombre d'États ont exhorté le Japon à adopter un moratoire sur les exécutions, dans le droit fil de la résolution 62/149 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui appelle à la mise en place d'un moratoire mondial sur la peine capitale.

Au Japon, les autorités carcérales procèdent à des exécutions par pendaison, la plupart du temps au secret. Les condamnés à mort ne sont informés que quelques heures avant leur exécution et leurs proches ne sont prévenus qu'une fois la sentence exécutée. Une fois les procédures de recours épuisées, les condamnés peuvent attendre des années voire des décennies avant d'être exécutés – ce qui signifie qu'ils vivent dans la peur constante d'être mis à mort.

En 2007, à la connaissance d'Amnesty International, seuls 24 pays ont procédé à des exécutions. Cette même année, le Japon a exécuté neuf personnes. Parmi les membres du G8, le Japon et les États-Unis sont les seuls à procéder à des exécutions.

Amnesty International engage le Japon à adopter de toute urgence un moratoire sur les exécutions, première étape vers l'abolition de la peine de mort, et à mettre fin au secret qui entoure ce châtiment.